

DELIBERATION DE LA COMMUNE DE TAURIAC DE CAMARES

12360 AVEYRON

SEANCE DU 20 MARS 2026..... N° 200326D16

Convocation du 16 Mars 2026

Affiché le 16 Mars 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt MARS à quatorze heures , dûment convoqué, s'est réuni en
mairie, le conseil municipal de Tauriac de Camarès, sous la présidence de Mr NEGRE Jean-
Marc, Maire.

PRESENTS : C BRAL /A M DJENDEREDJIAN / DEPAULE M/ LACOMBE C/ RICARD
JL/ GUICHON M

REPRESENTES :

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : BRAL CHRISTOPHE

OBJET : Désignation du délégué à l'assemblée extra-syndicale du SMICA

Le maire informe le conseil de-là nécessité de nommer un délégué au SMICA.

Vu :

-Le code général des collectivités territoriales.

-Les statuts du SMICA notamment l'article 6 .1relatif à la composition de l'assemblée extra-syndicale
et l'article 6-3 portant sur le fonctionnement de l'assemblée extra-syndicale.

CONSIDERANT :

-L renouvellement général des assemblées délibérantes faisant suite aux élections municipales des
15 et22 Mars 2026.

-Que la collectivité est adhérente du SMICA au regard de la délibération. Réf :

-Qu'il appartient à l'organe délibérant de désigner son représentant au sein de l'assemblée extra-
syndicale.

-Qu'il convient de procéder à cette nomination pour la durée du mandat municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil :

ARTICLE 1-Désignation du délégué.

Est désigné en qualité de délégué, représentant la collectivité au sein de l'assemblée extra-syndicale
du SMICA : Monsieur NEGRE Jean Marc.

ARTICLE 2-Mandat.

-Le délégué ainsi désigné exercera son mandat pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante, sauf nouvelle décision de celle-ci.

ARTICLE 3-Notification

- La présente délibération sera transmise ;
- à Monsieur le Président du SMICA.
- à la Préfecture au titre du contrôle de légalité.

Voté à l'unanimité des votants 7 voix pour.

Certifié exécutoire par le Maire

Le Maire

Jean Marc NEGRE

